

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Séance du 01/07/2026

Présents : 15
Absents : 0
Délégation : 0
Votants : 15

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, BUSSON David, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, LE BRETON Bernard, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, HAMON Laurence, PHILIPPE Aurélie, LE JALLÉ David, GUILLERON Jennifer, BRAUD Jérémy.

ABSENTS excusés :

Date de convocation : 25 juin 2026

Mme BURBAN Murielle est nommée secrétaire de séance

612026

Création du budget annexe « Lotissement Voisin » et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la commune d'aménager de nouvelles parcelles constructibles afin de favoriser l'accueil de nouveaux habitants et le développement local. Ce projet d'aménagement portera le nom de « **Lotissement Voisin** ».

Conformément à la réglementation comptable et fiscale en vigueur (notamment l'instruction budgétaire et comptable M57), toute opération d'aménagement à caractère industriel et commercial (vente de terrains aménagés) assujettie à la TVA doit faire l'objet d'un budget annexe distinct du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire précise les éléments financiers prévisionnels de cette opération :

- Le budget global estimatif de l'opération est évalué à environ **120 000 €**. Ce montant couvrira notamment les dépenses liées aux études de maîtrise d'œuvre et aux travaux d'aménagement, et sera équilibré en recettes par le montant de la vente des parcelles viabilisées.
- Afin de financer la phase initiale du projet (études et travaux) avant la perception des recettes liées à la vente des terrains, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt. Il est proposé de solliciter auprès des établissements bancaires un emprunt à court terme (prêt relais) sur une durée de **4 ans**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la création, à compter de l'exercice 2026, d'un budget annexe assujetti à la TVA, qui sera dénommé « Budget Annexe Lotissement Voisin ».
- PREND ACTE de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération sur 2026, estimée à environ 120 000 €, comprenant en dépenses l'achat du terrain l'études de maîtrise d'œuvre et d'aménagement, et en recettes la vente future des parcelles.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter et négocier, auprès des établissements bancaires, un emprunt à court terme sur une durée de 4 ans pour assurer le préfinancement de l'opération. Les conditions définitives de cet emprunt feront l'objet d'une délibération ultérieure (ou, *si délégation de pouvoir déjà en place* : s'inscriront dans le cadre des délégations accordées au Maire).

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document, acte, contrat ou convention nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours et à venir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 6 juillet 2026

Alain de CHABANNES, Maire